

L'an deux mille vingt, le Lundi 27 juillet à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de Vallon Pont d'Arc, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, public non admis et retransmission vidéo en direct, sous la Présidence de Monsieur Guy MASSOT, Maire,

**Étaient présents** : Mesdames Maryse RABIER, Nathalie VOLLE, Danielle PRIMET-SERIKET, Martine BATTINI, Fanny CHAZALON, Assmaa ROUIYASSE, Messieurs Guy MASSOT, Claude BENAHMED, Jean COROMINA, Thierry SEGARD, Max DIVOL, Jacques PRADIER, Yves CHARMASSON, Éric MARTINENT, Samy CHEMELLALI,

**Absents** : Marie-LARDEAU – KUHNL, Vanessa PEGORER, Nell ANICOT, Jacques GIMENEZ,

**Pouvoirs** :

LARDEAU-KUHNL Marie à BENAHMED Claude  
PEGORER Vanessa à SEGARD Thierry  
ANICOT Nell à VOLLE Nathalie

PRESENTS	<b>15</b>
ABSENTS	<b>4</b>
POUVOIRS	<b>3</b>
VOTANTS	<b>18</b>

**Secrétaire de séance** : CHEMELLALI Samy

Ouverture de séance : 20h05  
Date de la convocation : 21 juillet 2020  
Nombre de conseillers en exercice : 19

**Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 06 juillet 2020**

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 06 juillet 2020 est approuvé à l'**UNANIMITE**.

**Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 10 juillet 2020**

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 est approuvé à l'**UNANIMITE**.

**FINANCES :**

**• BUDGET PRINCIPAL : BUDGET PRIMITIF 2020 DE 103-2020**

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet du Budget Primitif 2020 de la Commune et rappelle la commission des finances qui s'est tenue lundi 22 juin en mairie.

Ouï l'exposé de M le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **LA MAJORITE** (CONTRE : 0, ABST. : 4, POUR : 14)

↳ **APPROUVE** le Budget Primitif 2020 de la Commune :

Les dépenses et les recettes de Fonctionnement s'équilibrent : 3.433.476,00 €

Les dépenses et les recettes d'Investissement s'équilibrent : 3.339.355,00 €

### • BUDGET ASSAINISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2020 DE 104-2020

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet du Budget Primitif 2020 de la Commune et rappelle la commission des finances qui s'est tenue lundi 22 juin en mairie.

Ouï l'exposé de M le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE**

↳ **APPROUVE** le Budget Primitif 2020 du budget assainissement :

Les dépenses et les recettes de Fonctionnement s'équilibrent : 564.154,00 €

Les dépenses et les recettes d'Investissement s'équilibrent : 743.853,00 €

### • BUDGET EAU : BUDGET PRIMITIF 2020 DE 105-2020

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet du Budget Primitif 2020 de la Commune et rappelle la commission des finances qui s'est tenue lundi 22 juin en mairie.

Ouï l'exposé de M le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE**

↳ **APPROUVE** le Budget Primitif 2020 du budget eau :

Les dépenses et les recettes de Fonctionnement s'équilibrent : 585 254,00 €

Les dépenses et les recettes d'Investissement s'équilibrent : 1.098.495,00 €

### • BUDGET AIRES DE STATIONNEMENT : BUDGET PRIMITIF 2020 DE 106-2020

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet du Budget Primitif 2020 de la Commune et rappelle la commission des finances qui s'est tenue lundi 22 juin en mairie.

Ouï l'exposé de M le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE**

↳ **APPROUVE** le Budget Primitif 2020 du budget aires de stationnement :

Les dépenses et les recettes de Fonctionnement s'équilibrent : 86.000,00 €

Les dépenses et les recettes d'Investissement s'équilibrent : 28.660,00 €

### • GARANTIE D'EMPRUNT LOGEMENT SOCIAL – ADIS DE 107-2020

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la demande de la société ADIS concernant la garantie d'emprunt pour la construction de 13 logements sociaux sur le secteur du mas de Boule.

ADIS a lancé l'appel d'offres aux entreprises et demande des contrats de prêts auprès de la CDC (Caisse des Dépôts) pour le financement de l'opération. Il précise que le déblocage des prêts est conditionné par l'obtention des garanties d'emprunts :

- d'une quotité de 70% par le département de l'Ardèche
- d'une quotité de 30 % par la commune

Monsieur le Maire indique que la garantie apportée aux prêts sur les opérations d'habitat social confirme l'engagement des acteurs en faveur d'un habitat accessible et adapté aux besoins du territoire. Il donne lecture de la fiche de la CDC jointe à la demande.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibéré

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**

↳ **ACCEPTE** que la commune se porte garante, à hauteur de 30%

↳ **AUTORISE** M le Maire à signer les documents afférents

## • BUDGET ASSAINISSEMENT – ADMISSION EN NON VALEUR DE 108-2020

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée des mails reçus du Trésorier payeur en date du 24 juin. Un état des restes à recouvrer pour lesquelles les poursuites sont demeurées vaines a été envoyé. Le montant global de l'admission en non-valeur sur le budget assainissement s'élèverait à 9 810,80 €. Cela concerne les primes de raccordement à l'assainissement qui n'ont pas été payées par les pétitionnaires. Un titre concerne une personne morale et un titre concerne un particulier. Ces deux titres ont mal été renseignés en ce qui concerne les informations d'adresse, de raison sociale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**

↳ **ACCEPTE** l'admission en non-valeur sur titre anciens pour le budget assainissement d'un montant de 9 810,80 € au compte 6541 créances admises en non-valeur

↳ **AUTORISE** le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour ce dossier

## • BUDGET PRINCIPAL – ADMISSION EN NON VALEUR DE 109-2020

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée des mails reçus du Trésorier payeur en date du 24 juin. Un état des restes à recouvrer pour lesquelles les poursuites sont demeurées vaines a été envoyé. Le montant global de l'admission en non-valeur sur le budget principal s'élèverait à 8 153,50 €. Cela concerne des chèques impayés pour les repas cantine, des conventions terrasse non réglées, des repas de cantine et des droits de place pour les marchés entre 2009 et 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**

↳ **ACCEPTE** l'admission en non-valeur sur titre anciens pour le budget principal d'un montant de 8 153,50 € au compte 6541 créances admises en non-valeur

↳ **AUTORISE** le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour ce dossier

## ADMINISTRATION GENERALE :

### • **RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID) DE 110-2020**

Le Conseil Municipal est invité à présenter une liste de 16 noms de personnes titulaires et de 16 suppléants en vue de la constitution de la Commission communale des impôts directs (CCID) dans les 2 mois suivants le renouvellement général des conseils municipaux.

Les huit commissaires et leurs suppléants sont ensuite désignés par le directeur départemental des finances publiques

La CCID intervient surtout en matière de fiscalité directe locale :

- Elle dresse avec le représentant de l'administration la liste des locaux de référence et des locaux types retenus pour la détermination de la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux (article 1503 et 1504 du code général des impôts)
- Elle établit les tarifs d'évaluation des locaux de référence pour les locaux d'habitation (article 1503 du CGI)
- Elle participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du CGI). Son rôle est consultatif.
- Elle participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties (article 1510 du CGI)
- Elle formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et à la TEOM

**Vu** l'article 1650 du Code Général des Impôts

**Commissaires titulaires**

	<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Adresse</b>	<b>Rôles</b>	<b>Membres CM</b>
1	<b>MEYER ROUX</b>	Jean	315 Route de Salavas - 07150 VALLON PONT D'ARC	TF	Non
2	<b>RABIER</b>	Patrick	8 Bis Rue Lorion Blachère - 07150 VALLON PONT D'ARC	TH	Non
3	<b>PESCHIER</b>	Claude	Route de Salavas - 07150 VALLON PONT D'ARC	TF	Non
4	<b>CHAPELLE</b>	Marc	1010 Le fez Est - 07150 VALLON PONT D'ARC	TH	Non
5	<b>BLACHERE</b>	Jean Pierre	Chemin de Planas - 07150 VALLON PONT D'ARC	TF	Non
6	<b>MAURIN</b>	René	Les Mazes - 07150 VALLON PONT D'ARC	TF	Non
7	<b>COROMINA</b>	Jean	22 chemin de la Selle - 07150 VALLON PONT D'ARC	TF	Oui
8	<b>GIOLBAS</b>	Alain	La Combe – 07150 VALLON PONT D'ARC	TH	Non
9	<b>CHARMASSON</b>	Yves	Route des Gorges – 07150 VALLON PONT D'ARC	TF	Oui
10	<b>BENET</b>	Josy	Le Moulin à vent - 07150 VALLON PONT D'ARC	TH	Non

Domiciliés en dehors de la commune

11	<b>LADET</b>	Franck	– 07150 LAGORCE	TH	Non
12	<b>OZIL</b>	Hervé	07150 LAGORCE	TH	Non

**Commissaires suppléants**

	<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Adresse</b>	<b>Rôles</b>	<b>Membres CM</b>
1	<b>BETTON</b>	Anaïs	07150 VALLON PONT D'ARC	TH	Non
2	<b>PINAULT</b>	Josette	Quartier la Combe - 07150 VALLON PONT D'ARC	TF	Non
3	<b>MARRON</b>	Pierre	2 rue St Martin - 07150 VALLON PONT D'ARC	TF	Non
4	<b>DUPRE</b>	Grégory	Mouredon – 07150 Vallon Pont d'Arc	TH	Non
5	<b>SIXTRE</b>	Alain	Les Bruyères - 07150 VALLON PONT D'ARC	TF	Non
6	<b>CHARRIERE</b>	Yvon	Quartier des Blaches - 07150 VALLON PONT D'ARC	TF	Non
7	<b>THEVENIN</b>	Martine	Chemin de la Celle – 07150 VALLON PONT D'ARC	TF	Non
8	<b>AURIOL</b>	Bernard	Les Mazes – 07150 VALLON PONT D'ARC	TH	Oui
9	<b>PRADIER</b>	Jacques	Avenue Jean Jaurès – 07150 VALLON PONT D'ARC	TF	Oui

10	<b>GIMENEZ</b>	Jacky	Rue de l'Orphelinat – 07150 VALLON PONT D'ARC	TH	Oui
----	----------------	-------	---	----	-----

Domiciliés en dehors de la commune

11	<b>AGERON</b>	Claude	07150 SALAVAS	TF	Non
12	<b>CHARMASSON</b>	Guy	Quartier Buissière – 07150 LABASTIDE DE VIRAC	TH	Non

>>> **Partie à compléter par les communes de plus de 2000 habitants**

(4 propositions supplémentaires)

**Commissaires titulaires**

	<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Adresse</b>	<b>Rôles</b>	<b>Membre CM</b>
1	<b>SERIKET</b>	Danielle	Vieille Route de Lagorce – 07150 VALLON PONT D'ARC	TF	Oui
2	<b>DUPRE</b>	Anne-Sophie	Mouredon – 07150 VALLON PONT D'ARC	TF	Non
3	<b>DIVOL</b>	Max	La Combe – 07150 VALLON PONT D'ARC	TH	Oui
4	<b>LARDEAU</b>	Marie	Route de Salavas – 07150 VALLON PONT D'ARC	TH	Oui

**Commissaires suppléants**

	<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Adresse</b>	<b>Rôles</b>	<b>Membre CM</b>
1	<b>BOUCANT</b>	Richard	Chalamélas – 07150 Vallon Pont d'Arc	TF	Non
2	<b>CHEMELLALI</b>	Samy	Les mazes - 07150 VALLON PONT D'ARC	TH	Oui
3	<b>ANICOT</b>	Nell	Chemin de Paris - 07150 VALLON PONT D'ARC	TH	Oui
4	<b>PEGORER</b>	Vanessa	470 Vieille Route de Lagorce - 07150 VALLON PONT D'ARC	TF	Oui

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**

↳ **DESIGNE** la liste de 32 contribuables ci-dessus au sein de laquelle seront nommés par la Direction Départementale des Finances Publiques, 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

- **DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA CLECT AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE 111-2020**

Le Conseil Municipal est invité à désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant à la CLECT auprès de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**

↳ **DESIGNE** 1 délégué titulaire à la CLECT Nathalie VOLLE

↳ **DESIGNE** 1 délégué suppléant à la CLECT Claude BENAHMED

## CONVENTIONS :

### • **CONVENTION 2020 DE PARTENARIAT « ARDECHE IMAGES » DE 112-2020**

Dans le cadre du « Mois du film documentaire 2020 », un partenariat est établi entre Ardèche Images et la Bibliothèque départementale de l'Ardèche pour faire circuler une sélection de films, soutenus en production par le Département de l'Ardèche, en présence de leurs réalisateurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec ARDECHE IMAGES pour la projection du film *Radio Congo*, et l'intervention de *Philippe AYME* le 05 novembre 2020, à la bibliothèque de Vallon Pont d'Arc pour un montant maximum de 150 € par projection, avec une prévision de 1 projections.

### • **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GORGES DE L'ARDECHE – SAISON 2020 DE 113-2020**

Dans le cadre d'un projet visant à promouvoir les mobilités actives via la réalisation d'infrastructures de mobilité et la création d'un pôle d'échanges multimodal sur le territoire, la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche propose la mise à disposition de vélos à assistance électrique à ses communes membres ou satellites, associations et entreprises afin de promouvoir un dispositif de déplacements actifs pour des usages professionnels.

Dans ce cadre, il est nécessaire d'établir une convention de partenariat entre la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche, propriétaire des vélos à assistance électrique (VAE) et la commune de Vallon Pont d'Arc.

Afin de promouvoir les déplacements actifs sur son territoire et pour surseoir à un accroissement d'activité en saison, la Communauté de communes propose de mettre à disposition des Vélos à Assistance électrique (VAE) pour des usages spécifiques.

D'un commun accord entre les parties, le présent contrat est consenti pour une durée de deux mois, du 01/07/2020 au 31/08/2020. A échéance, un rdv sera pris pour récupérer le(s) VAE(s).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de vélos à assistance électrique.

## Questions diverses

- **Monsieur le Maire informe les membres que depuis jeudi 23 juillet, les tambours des containers ont été désactivés. Les administrés n'ont plus besoin de la carte pour les ouvrir. Cependant, il faut tout de même appuyer sur le bouton pour ouvrir le couvercle. Cela permet de compter le nombre de sacs à l'intérieur.**

**Certains conseillers suggèrent de mettre de la signalétique plus importante sur les containers pour informer la population car rien n'est indiqué sur place.**

- **Monsieur le Maire informe que Madame Nathalie VOLLE a été désignée conseillère déléguée au sport, culture et patrimoine à la communauté de communes.**

- **Monsieur le Maire informe que la directrice de l'enfance et jeunesse à la Communauté de communes a été déchargée de ses fonctions. Il précise également que M le Président a nommé un collaborateur de cabinet, Benoit CARRERE.**

- **Monsieur Jacques PRADIER s'interroge sur le bien-fondé du maintien des marchés nocturnes au vu des circonstances sanitaires. Il y a trop de monde dans les rues et les gens ne respectent pas les distanciations physiques. Monsieur le Maire précise qu'il a imposé aux vendeurs de porter les masques, incitant ainsi les clients à en faire de même. Les élus conviennent qu'il y a un brassage**

**énorme de monde dans les rues et que Madame le Préfet risque de prendre un arrêté d'interdiction de marché nocturne si les conditions sanitaires se dégradent.**

- **Madame Maryse RABIER informe les membres de l'Assemblée qu'elle se présente aux élections sénatoriales de fin septembre en tant que titulaire, binôme avec M Stéphane LAFAGE.**

- **Monsieur le Maire informe qu'il y a un projet de construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie sur la commune de Vallon. La commune pourrait vendre un terrain situé au quartier la Selle. Le promoteur intéressé, Vivarais Habitat, va déposer un CUB incessamment sous peu. La visite du terrain aura lieu mercredi 29 juillet. Monsieur Yves CHARMASSON précise que la commune a acheté ce terrain en 2006 à 12 € le m<sup>2</sup>.**

- **Urbanisme : Monsieur Yves CHARMASSON s'étonne qu'une décision favorable a été donnée au projet du Joncier des Lodges le 17 juillet pour M Maxime MERKEDJAN. Il précise que le projet qui lui a été présenté à l'époque était un projet basique alors que le lieu est un secteur sensible. Il demande pourquoi le projet a été accepté.**

**Monsieur le Maire répond que le pétitionnaire a répondu à toutes les prescriptions imposées par le service instructeur et que l'on ne peut pas refuser ce permis de construire.**

**Monsieur Yves CHARMASSON répond qu'à l'époque les lodges étaient des mobil homes et qu'il lui semblait qu'il y en avait suffisamment dans les campings. Le Joncier est un secteur sensible.**

**Monsieur le Maire précise que non, ce ne sont pas de mobil homes. Le refus du permis a été attaqué, Monsieur MERKEDJAN ayant déposé un recours gracieux contre le refus du permis. Pour lui, il n'y avait aucun fondement juridique pour refuser ce permis.**

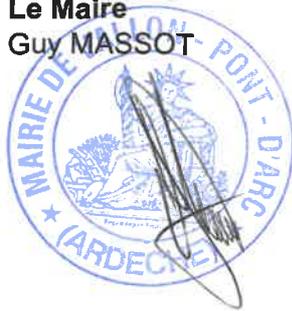
**Monsieur Yves CHARMASSON précise que le règlement du PLU offre cette possibilité. Il avait demandé à Monsieur MERKEDJAN de déposer un produit d'excellence et il n'a jamais été fourni.**

- **Projet de mise en place de l'école de musique dans les locaux de l'ancien collège en fin d'année.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55

Fait le 28 juillet 2020,

Le Maire  
Guy MASSOT



Le secrétaire de séance  
CHEMELLALI Samy

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Chemellali Samy', written over a faint circular stamp.